



Toulouse, le 17 janvier 2017

Négociation annuelle obligatoire à La Dépêche du Midi

La direction a encore refusé toute mesure d'augmentation salariale

L'année syndicale 2016 s'est conclue, après trois réunions très espacées, par une dernière rencontre en décembre pour évoquer les évolutions salariales (entre autres) au sein de l'UES Dépêche dans le cadre des NAO (négociations annuelles obligatoires). Alors que les indices Insee font état d'une inflation de plus de 4% en 4 ans, le pouvoir d'achat des salariés Dépêche va encore diminuer. La direction est restée rigide: **après trois années consécutives de disette, il n'y aura encore aucune augmentation générale des salariés.** La direction n'a émis aucune proposition, ni même tenté de répondre aux sollicitations des organisations syndicales : elle s'est contentée de ne rien envisager et de tout refuser en bloc.

Le SNJ proposait notamment, outre une augmentation générale de 3% des salariés toujours moins nombreux pour effectuer toujours plus de travail, le défraiement de frais de parking, le paiement de la polyvalence, une harmonisation par le haut des salaires de journalistes des quotidiens qui effectuent un travail identique dans le cadre des synergies rédactionnelles, un alignement des salaires Dépêche News sur ceux de La Dépêche, un vrai tarif de rémunération à la pige, la mise en place de titres restaurants pour les salariés extérieurs au siège,...

La direction a tout refusé d'un revers de main au prétexte de la situation de l'entreprise. Pourtant, en 2016 plus que jamais, les nominations de directeurs ou directeurs généraux ont alourdi de manière conséquente la masse salariale des 10 plus hauts revenus de l'entreprise. Pourtant, en 2016 encore le résultat de l'entreprise (avec les récurrentes aides à la presse) sera positif. Pourtant, il serait temps de mettre en place une vraie politique d'égalité salariale entre hommes et femmes, surtout à la rédaction où ces dernières sont exclues des promotions individuelles.

Procédure pour l'équité des droits sociaux

Une fois encore, **la direction a refusé la mise en place de titres restaurants pour les salariés extérieurs au siège (soit près de 300 salariés)**, ou primes de paniers repas, ou tout autre solution permettant vraiment de rétablir une équité de traitement social. Cela fait plusieurs décennies que la majorité des salariés extérieurs ne peuvent bénéficier, contrairement à ceux du siège, d'une participation de l'entreprise à leurs frais de restauration. Face à cette discrimination sociale qui n'a que trop duré, le SNJ a décidé d'accompagner tous ceux qui ont décidé de faire valoir leurs droits en justice.

Salariés des départements, n'hésitez pas à contacter vos délégués et à vous joindre à ceux qui se sont déjà positionnés pour participer à cette procédure qui sera lancée en cette année 2017.